

Paroles de chefs d'entreprise

" J'ai adhéré à l'Eusko parce que **c'est une démarche collective, basée sur la solidarité** de tous les acteurs de la vie économique en Pays Basque, du producteur au consommateur, pour accroître notre croissance et permettre la création et/ou le maintien des emplois. "

Marie-Hélène Othondo, Indarra informatique à Mauléon.

" L'eusko, finalement, c'est très simple : **pas de double caisse, pas de double comptabilité**, je déclare tout mon chiffre d'affaires en euros. Je prévois juste un petit fonds de caisse en eusko pour rendre la monnaie, et puis c'est un paiement plus chaleureux. "

Jérôme Etchebarne, Restaurant Etchebarne à Mendionde.

" Avec l'eusko, j'ai vu arriver **de nouveaux clients**, et la plupart reviennent maintenant régulièrement. Les bénéfices que ça m'apporte compensent les 5% de commission que je paie sur la partie des eusko que je dois changer en euros. Et puis il vaut mieux avoir un client en plus et payer un peu de commission que de ne pas avoir ce client du tout ! "

Patricia Paris, Alimentation Bar Paris à Saint Jean Pied de Port.

" Je n'ai aucun problème à réutiliser les eusko que me donnent mes clients car **Euskal Moneta a fait entrer plusieurs de mes fournisseurs** dans le réseau. Je me paie également un peu en eusko et je n'ai pour l'instant pas converti d'eusko en euros. Continuons... "

Auxtin Darraidou, Hôtel Restaurant Euzkadi à Espelette.

" **Je ne parle pas basque, mais ce n'est pas un problème**, car Euskal Moneta m'aide à traduire mes étiquettes en basque. J'ai même décidé de prendre 20 heures de cours pour apprendre quelques mots, c'est pris en charge par la formation professionnelle. "

Laurent Lagahe, Antenne Plus à Bidart.

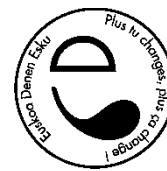
" Avec l'eusko, on contribue au **développement économique des entreprises partenaires** du réseau, quelque soit leur domaine d'activité. "

Franck Patissier, Hodei : Solution Alternative Numérique à Bidart.

Soutiens:



Partenaires:



L'EUSKO POUR LES PROFESSIONNELS

✓ **J'augmente et fidélise ma clientèle en étant référencé dans l'annuaire et le site internet des professionnels du réseau.**

✓ **Je m'engage dans une démarche dynamique et constructive pour le Pays Basque.**

✓ **Je contribue au développement d'un réseau solidaire, éthique et responsable.**

Aujourd'hui en France...

44 Monnaies Locales Complémentaires sont **en circulation** et **20 autres** sont en **projets** (carte ci-dessous)



Quelques exemples de MLC citoyennes :

- L'Abeille à Villeneuve sur Lot ;
- La Mesure, à Roman sur Isère ;
- La Miel dans le Libournais ;
- d'autres impulsées par des collectivités :
- Le SOL Violette à Toulouse ;
- Le Retz'L à Nantes ;
- Le Galleco à Rennes impulsé par le Conseil général d'Ille-et-Villaine.

et en Europe :

Un exemple venu d'Allemagne :

Au Chiemgau, en Allemagne, une monnaie locale, **lancée en 2003, le Chiemgauer**, réunit 2 500 consommateurs, pour plus de 600 entreprises et commerçants, 230 associations.

550 000 chiemgauer sont en circulation, qui génèrent un chiffre d'affaires 100% local de plus de 6 millions d'euros.

Cette région du sud de la Bavière, où l'équipe d'Euskal Moneta s'est rendue en janvier 2011, **compte 280 000 habitants**, des zones rurales et des villes entre 10 000 et 50 000 habitants... un peu **comme le Pays Basque**.

Les entreprises membres du réseau réutilisent **73% des chiemgauer** qu'elles reçoivent de leurs clients et partenaires commerciaux. Les plus anciennes dans le système ont même un taux supérieur, et donc très peu de chiemgauer à reconverter en euros.



Euskal Moneta, 20 rue des Cordeliers, 64100 Bayonne
info@euskalmoneta.org - 05.33.47.54.11
www.euskalmoneta.org
facebook.com/euskoa - twitter.com/EuskalMoneta

Le guide de l'eusko-commerçant

1. J'accepte les paiements en eusko comme en euros ?

Mes clients peuvent me payer tout ou partie de leurs achats en eusko.

Rappel :

- 1 eusko = 1 euro ;
- les coupons-billets de 1, 2, 5, 10 et 20 eusko sont sécurisés contre la falsification ;
- le fonds de réserve (euros échangés contre des eusko) est placé sur un livret d'épargne solidaire et géré avec Herrikoa ;
- la Banque de France a validé la mise en place de ce mode de paiement.

2. Je rends la monnaie en eusko, ou en euros ?

1 eusko = 1 euro, donc comme pour les chèques restaurant, quand on me paie en eusko, je rends la monnaie en eusko. Et pour les centimes je demande l'appoint : si l'article vaut 5,50 €, mon client me donne 5 eusko et 50 centimes d'euro.

3. Je fais ma caisse sans difficulté ?

L'eusko est un simple moyen de paiement comme un ticket restaurant, un chèque vacance, un chèque cadeau... ;

Je programme sur ma caisse enregistreuse un nouveau mode de paiement

« eusko » ;

J'utilise dans ma comptabilité un sous-compte de la classe 5 (Trésorerie) et je tiens un solde journalier en eusko que je vérifie avec mes coupons-billets eusko ;

Mes ventes sont toujours enregistrées en euros et reportées dans ma comptabilité en euros pour l'établissement de mes déclarations sociales et fiscales (TVA, BIC, IS, IR...) ; Je ne déclare donc que des euros !

4. Je réutilise mes eusko.

Le but de l'eusko est de créer de la richesse au Pays basque en circulant au maximum.

Donc je vais chercher à réutiliser les eusko que m'ont donnés mes clients :

- **en payant mes fournisseurs, dans une limite de 1 000 eusko.** S'ils n'acceptent pas encore l'eusko, je peux leur proposer de rentrer dans le réseau, et je donne leurs coordonnées à mon correspondant d'Euskal Moneta.

- **en me payant ou en payant une partie des salaires en eusko.** C'est comme un paiement en espèces légal et autorisé : « Le paiement en espèces est possible uniquement si le montant du salaire est inférieur à 1 500 € et à la demande du salarié. » (<http://vosdroits.service-public.fr>). Il suffit donc d'avoir l'accord du salarié, de lui faire signer un reçu pour les sommes reçues en eusko, et de mentionner par exemple « Paiement en liquide, 100 euros » sur sa fiche de paie. Et en tant que chef d'entreprise « Travailleur non salarié », je peux me payer en eusko sans limitation.

- **en faisant mes rabais en eusko** : quand je veux faire un rabais de 20% sur un article à 100 euros, au lieu d'encaisser seulement 80 euros, j'encaisse 100 euros et je donne au client 20 eusko. Il a payé le même prix, mais il a 20 eusko en poche qu'il va utiliser exclusivement chez moi ou un confrère du réseau.

- Rappel : quand on me paye en eusko, **je peux rendre la monnaie en eusko** !

5. Je change si besoin mes eusko en euros ?

Pour les eusko que je n'arrive pas à réutiliser, je vais au bureau de change. Je dépose mes eusko, et je recevrai par virement bancaire sous 8 jours, l'équivalent de 95% de mon dépôt en euros. On me remet une facture pour les 5% de commission de change que je paie, que j'intègre à ma comptabilité comme n'importe quelle facture. Ces frais sont déductibles (cpte 627) comme l'est ma cotisation à Euskal Moneta (cpte 628).

6. Et pour les paiements à distance ?

Si je dois régler 500 eusko à un fournisseur qui est à 100km, il faut un système de virement ou de paiement à distance. Il est en cours de finalisation par l'équipe d'Euskal Moneta, totalement sécurisé, et je serai tenu au courant.

7. Et si j'ai besoin d'eusko en plus ?

Pour payer mes salariés, mes fournisseurs du réseau, il me manque des eusko ? Je vais au bureau de change de mon quartier ou de mon village, je change sans frais des euros en eusko.

Je repars avec le même montant, un euro pour un eusko. En parallèle, Euskal Moneta donnera à l'association de mon choix l'équivalent de 3% du montant de mon change. Si je change 100 euros, je reçois 100 eusko, et l'association de mon choix 3 eusko.

Lu et approuvé par :

Matthieu Bourdé : Expert-comptable, Anglet
François Larraburu : Expert-comptable, Hendaye

